

Enquête Flash ProPsy

Le dispositif MonPsy

Enquête réalisée du 26 février au 6 mars 2022 suite à l'entrée en vigueur du dispositif de remboursement des consultations psychologiques (Article L162-58 Code de la SS)

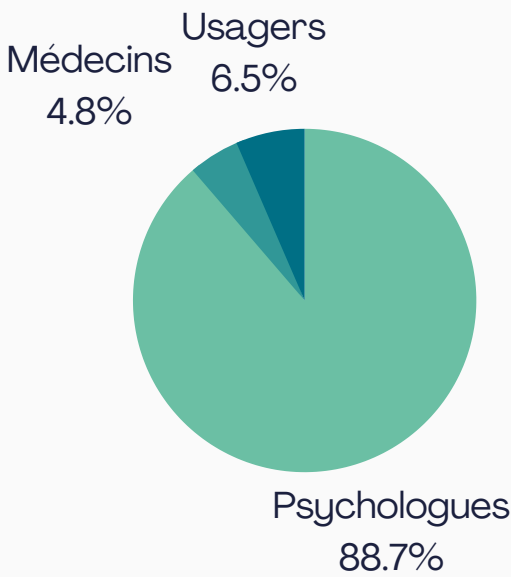
NOMBRE DE RÉPONDANTS

1550



QUI?

Psychologues - Médecins - Usagers



Proportion des répondants



1,67/10

Note d'approbation au dispositif

QUELLES MENACES REPRÉSENTENT MONPSY?

Le plus menaçant:

- Sur le plan des méthodes thérapeutiques
- Sur l'autonomie du professionnel

QUELLE OPPORTUNITÉ REPRÉSENTE MONPSY?

La plus forte opportunité:

- Pour l'accessibilité des patients

POSITIONNEMENT / DISPOSITIF

Seuls les résultats significatifs sont ici présentés



Boycotter et le faire savoir

75%



Ne pas s'inscrire mais pas opposé

12%



Ne pas s'inscrire mais peut-être un jour

3,7%



S'inscrire pour l'intérêt des patients même si opposé

2,4%



L'utiliser et le soutenir

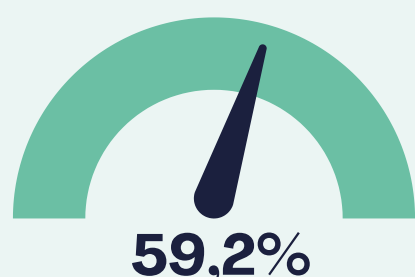
1,7%

Retrouver une présentation plus complète des résultats sur notre site www.assopropsy.org

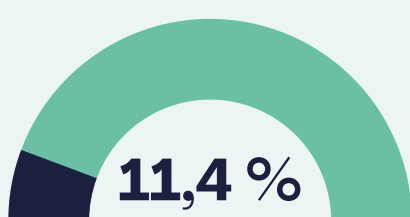


A propos de la préparation du dispositif et ses conséquences

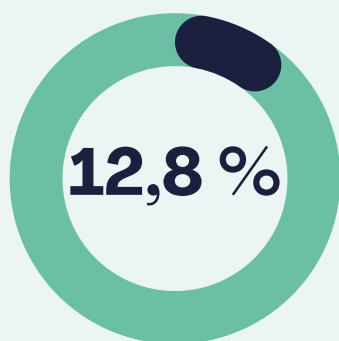
59,2% des répondants ont eu connaissance du dispositif avant le décret et la médiatisation



11,4% des répondants ont le sentiment que les suggestions des psychologues ont été prises en compte après les expérimentations CPAM



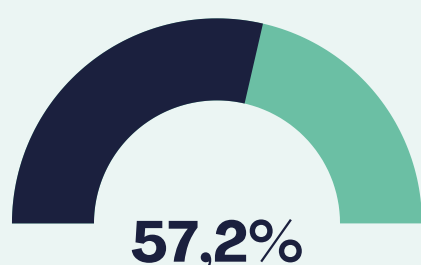
12,8% des répondants estiment que les organisations de psychologues ont un poids dans les négociations



22,2% des répondants considèrent avoir été sollicités par des organisations de psychologues pour élaborer des propositions



57,2% des répondants envisagent une adhésion à une organisation de psychologues



ProPsy

Promouvoir Réunir Organiser